

Un animal de compagnie n'est pas un cadeau comme les autres



Un animal de compagnie n'est pas un cadeau comme les autres

Dès le lendemain de Noël, la revente des cadeaux battait son plein sur les plates-formes de revente qui ont vu leur fréquentation exploser !

Livres, jeux video, téléphones portables, parfums, Lego et Playmobil sont les cadeaux vedettes à la revente.

Mais il est un cadeau très spécial qu'il n'est pas question d'échanger, c'est l'animal de compagnie.

La préfecture du Gers communique à ce sujet.

"L'adopter, c'est s'engager pour longtemps.

Offrir un animal de compagnie ne se décide pas sur un coup de tête. Un animal vous adopte pour la vie. Faites-en de même !

En 2022 à la Spadugers :

276 chiens ont été abandonnés et 305 adoptés

402 chats ont été abandonnés et 173 adoptés

L'abandon d'un animal domestique ou apprivoisé est un acte passible d'une amende de 45 000 euros et de 3 ans d'emprisonnement."

La SPA relaie ce rappel et ajoute : "Ils ont besoin d'un foyer pour toute leur vie, pas que pour 6 mois. Ce sont des êtres vivants pour qui vous êtes leur monde, ils n'ont d'yeux que pour vous"

Les questions à se poser avant de prendre un chien

- ☆ Est ce le bon moment pour moi ?
- ☆ Suis je prêt à m'engager sur du long terme ?
- ☆ Puis je assumer financièrement ?



- ☆ Ai je un environnement adéquat ?
- ☆ Suis je prêt à ne pas avoir un chien parfait ou celui dont je rêvais ?
- ☆ Ai je assez de temps à lui accorder ? Sera t il longtemps seul ?
- ☆ Puis je comprendre et répondre à ses besoins ?
- ☆ Viendra t il en vacances avec nous ?
- ☆ Est ce que je suis prêt à lui laisser le temps de s'adapter à sa nouvelle vie ?



